

Présents : Mme Marie Claude TRESY, Mme Florence COMPAGNON, Mme Claudine GROSSKOPF, M. Daniel CHEBANCE, M. Jérôme FACCHINETTI, M. Yves FAIVRE, M. Denis LABRE, Michel TROSSAT, M. Michel SCHMIT.

Excusés : Mme Isabelle CUVILLIER (donne pouvoir à Mme Claudine GROSSKOPF) M. Jean ANDRÉ.

Secrétaire de séance : M. Yves FAIVRE.

**Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le lundi dix octobre deux mille seize
Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h34.**

Ordre du jour :

- Remboursement achat Carte Free (téléphone école)
- Indemnités trésorier
- DM pour annuité emprunt
- Adhésion au service mutualisé du SIDEC
- Frais école de PASSENANS année scolaire 2015-2016
- Questions diverses.

1. Remboursement achat Carte Free (téléphone école)

La commune prend un abonnement internet Free pour l'école (à 2€99/mois) plus une carte téléphonique pour un portable à 10 €.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération acceptée

2. Indemnités trésorier

Confection du budget pour un montant de 30.49 € et indemnités de conseils au taux de 100 % suivant le tarif en vigueur fixé sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune.

L'indemnité de confection du budget sera répartie entre Madame TREFFOT Patricia, receveur municipal et M REMY Olivier, receveur municipal par intérim au prorata de leur exercice respectif.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération acceptée

3. DM pour annuité emprunt

Décision modificative pour certains comptes :

Article 1641 (emprunt) + 2100 €

Article 66111 (intérêt de l'emprunt) + 50 €

Article 202 (PLU) + 500 €

Article 21568 (autre matériel) - 2 600 €

Article 6064 (fournitures de bureau) - 50 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération acceptée

4. Adhésion au service mutualisé du SIDEC

Conformément aux conditions d'adhésion au service mutualisé du SIDEC, il est proposé aux collectivités d'adhérer aux services informatiques mutualisés du SIDEC pour une période de 1 an renouvelable tacitement avec une durée maximale de 6 ans.

Le conseil municipal :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion de la collectivité aux services informatiques du SITIC du SIDEC.

ARTICLE 2 : APPROUVE la signature de la convention pluriannuelle d'adhésion de la collectivité au service informatique et TIC du SIDEC.

ARTICLE 3 : APPROUVE les conditions financières, soit la somme de 2410.00 hors champ de TVA, fixées pour l'année 2016 selon la proposition jointe.

ARTICLE 4 : AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.

ARTICLE 5 : INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget pour l'année 2016.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 1

Délibération acceptée

5. Frais école de PASSENANS année scolaire 2015 - 2016

Désignation	Montant en €
Fournitures scolaires	1603.00
Fourniture d'entretien	125.00
Téléphone et internet	460.00
Électricité	2642.45
Chauffage	3604.46
Salaire et charges femme de ménage	3127.46
Frais de garderie instituteur	316.71
Maintenance copieur école	186.28
Maintenance chaudière et réparation	238.25
Mobilier scolaire	975.41
Pharmacie	14.67
Modification éclairage école	85.80
Remplacement VMC	158.40
TOTAL CHARGES SCOLAIRES	13 538.39

Nombre d'élève en primaire à PASSENANS : 25 élèves ce qui donne un coût de 541.53 €/élève.

Redevance 2015/2016

Commune de PASSENANS 11 élèves × 541.53 = 5956.83 €

Commune de MIERY 1 élève × 541.53 = 541.53 €

Commune de DARBONNAY 3 élèves × 541.53 = 1624.59 €

Commune de SAINT LAMAIN 2 élèves × 541.53 = 1083.06 €

Commune de SAINT LOTHAIN 8 élèves × 541.53 = 4 332.24 €

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération acceptée

6. Questions diverses

- Classement du "chemin de Maltoupe" (sur 40 mètres) en "voie d'intérêt communautaire".

Le conseil municipal demande que ce chemin soit, à l'avenir, pris en charge par la communauté de communes.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération acceptée

- Travaux rue du Bief et route des Longevernes dans la semaine du 17 au 21 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance du conseil à 22h15.

**Prochain conseil municipal le lundi 21 novembre 2016 à
20h00**

**Les comptes rendus du conseil municipal, ainsi que de
nombreuses informations utiles sont consultables sur le
site internet de la commune :**

<http://passenansmairie.jimdo.com>

Courrier électronique : mairie.passenans@sfr.fr